
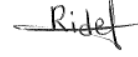











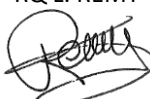





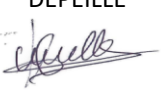

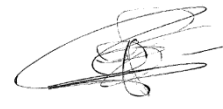


DOCUMENT D'INFORMATION

Informations et Recommandations
du CNR-LE Charbon

APPROBATION (Nom, Fonction, Signature)

Version	Date	Nature de la modification	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
001	17/03/2016	Rédaction	RQ L. REMY 	TLCN M. RIDET  MED L. KOCH 	MC E. VALADE 
002	02/01/2017	Maj. INVS → SPF page 2	RQ L. REMY 	MED L. KOCH 	MC E. VALADE 
003	11/04/2017	Modification adresse mail	RQ L. REMY 	MED L. KOCH 	MC E. VALADE 
004	05/10/2018	Modification adresse mail et tel	RQ L. REMY 	MED L. KOCH 	MC E. VALADE 
005	27/11/2018	Modification du responsable et des coordonnées	RQ L. REMY 	PC O. GORGÉ 	MC J-N. TOURNIER 
006	30/09/2020	Modification des examens réalisés, des conditions de transport et de la politique de confidentialité	MP Lionel KOCH 	ASCr Arnaud AVRIL 	MCSCN TOURNIER 
007	24/07/2024	Modification du responsable, des examens réalisés, du lieu de réalisation des examens	TLab.CS Anne DEPEILLE 	MC D. DELAUNE 	PC O. GORGÉ 

SOMMAIRE

1. LE CNR CHARBON	2
2. LES EXAMENS EFFECTUES PAR LE LABORATOIRE	2
3. DEMANDE D'UNE ANALYSE AU CNR CHARBON	2
4. ENVOI D'UNE EXPERTISE AU CNR.....	3
4.1. Type d'échantillons pris en charge par le CNR.....	3

CNR CHARBON	323.E.0075	Version : 006	Date de Maj. : 24/07/2024	Nb Pages : 5
DOCUMENT D'INFORMATION				
Informations et Recommandations du CNR-LE Charbon				



4.2.	Type de conditionnement des échantillons	3
4.3.	Le transport	4
4.4.	Le formulaire de renseignements	4
4.5.	Critère d'acceptation et de rejet des échantillons	4
5.	DELAI D'OBTENTION DU COMPTE-RENDU DES RESULTATS.....	5
6.	POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE	5
7.	PROCEDURE DE RECLAMATION DU LABORATOIRE.....	5

1. LE CNR CHARBON

Le Centre National de Référence Laboratoire Expert (CNR-LE) du Charbon est rattaché à l'Unité de Bactériologie de l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées (IRBA), dont les coordonnées sont les suivantes :

- Directeur du CNR-LE : Dr. Olivier GORGÉ
- Directeur adjoint du CNR-LE : Pr. Jean-Nicolas TOURNIER
- Adresse postale (correspondance) : CNR LE CHARBON - Institut de Recherche Biomédicale des Armées - Département de Microbiologie et Maladies Infectieuses – 1, place Général Valérie André - 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE
- Adresse postale (envoi des échantillons) : CNR LE CHARBON - HNIA BEGIN - service de Biologie médicale - 69, avenue de Paris, 94163 SAINT-MANDÉ Cedex
- Adresse Mail : irba-cnrlecharbon.accueil.fct@def.gouv.fr
- Numéros de Téléphone : 06 30 55 70 15 / 01 78 65 10 99

En cas d'urgence, le CNR-LE est joignable 7j/7 et 24h/24 sur la ligne téléphonique portable.

Le CNR-LE a pour missions d'apporter une expertise microbiologique, de contribuer à la surveillance épidémiologique et d'alerter Santé Publique France (SPF) de tout évènement inhabituel ou émergent.

2. LES EXAMENS EFFECTUES PAR LE LABORATOIRE

Afin de mener à bien l'expertise microbiologique du CNR, les examens suivants sont réalisés :

- Examens phénotypiques : détermination des caractères cultureux ;
- Identification par spectrométrie de masse Maldi TOF Biotyper ;
- Etude de la sensibilité aux antibiotiques en milieu solide (Bandelettes E-Test) ;
- Examens moléculaires : détection de marqueurs plasmidiques de virulence spécifiques de *Bacillus anthracis* ;
- Dans le cadre de l'activité de recherche du CNR-LE Charbon : Séquençage du génome par NGS.

3. DEMANDE D'UNE ANALYSE AU CNR CHARBON

Pour toute demande de **confirmation** d'une suspicion d'infection à *Bacillus anthracis*, merci de contacter le CNR-LE en premier lieu par téléphone ou par mail selon l'urgence. Il vous sera alors indiqué si votre demande est du ressort du

CNR-LE. Le cas échéant, la marche à suivre pour l'envoi ainsi que les documents à nous faire parvenir vous seront communiqués.

4. ENVOI D'UNE EXPERTISE AU CNR

4.1. Type d'échantillons pris en charge par le CNR

Afin de mener à bien l'expertise, les échantillons envoyés doivent être sous la forme de **cultures bactériennes** réalisées en tubes de transport. En cas d'impossibilité et après concertation avec le responsable du CNR-LE, l'envoi de cultures en boîte de Pétri peut être accepté, à condition de prendre les précautions nécessaires pour que les boîtes de Pétri ne puissent s'ouvrir lors du transport.

4.2. Type de conditionnement des échantillons

Bacillus anthracis est un agent infectieux pour l'homme, classé dans la catégorie A du CDC et inclus dans la réglementation MOT (Micro-Organisme et Toxines) française. Ceci signifie que tout envoi de cultures **avérées** de *Bacillus anthracis*, nécessite l'utilisation d'un triple emballage N° ONU 2814 par transporteur habilité, après autorisation de l'ANSM (formulaire d'autorisation disponible à l'adresse <https://ansm.sante.fr/vos-demarches/chercheur/demander-une-autorisation-pour-les-micro-organismes-et-toxines> - télécharger l'annexe D)

En cas de **suspicion** ou de **prélèvements autres que des cultures**, l'utilisation d'un triple emballage N° ONU 3373 est requise. Cette codification est imposée à l'expéditeur sur décision de l'ANSM.

Les instructions relatives au transport des échantillons, y compris les besoins spéciaux de manutention, sont disponibles sur Internet dans le « Guide pratique de l'OMS sur l'application du Règlement relatif au Transport des matières infectieuses » consultable à l'adresse https://www.who.int/ihr/publications/who_hse_ihr_2015.2/fr/.

Les modalités de stockage du colis (en particulier la température) doivent figurer distinctement à l'extérieur du colis.

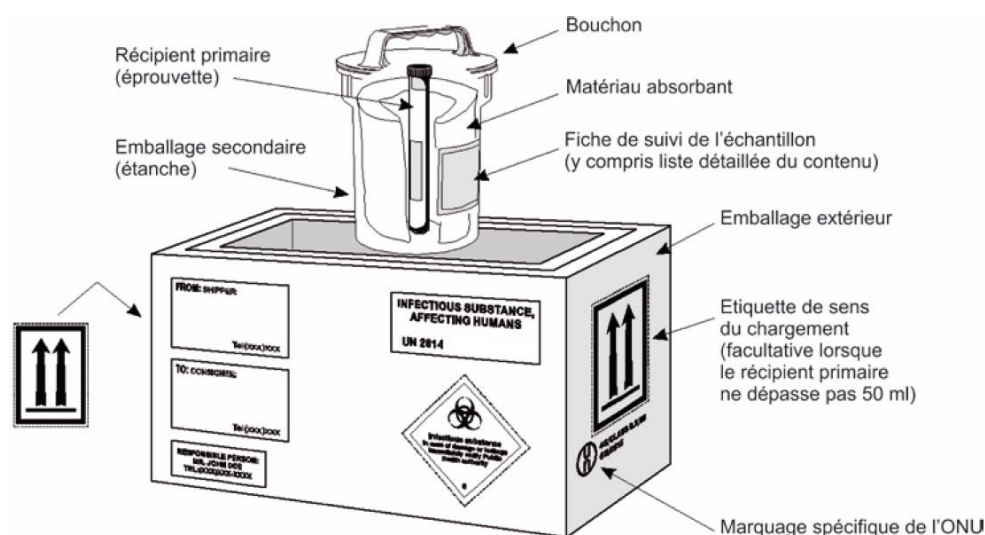


Figure 1. Exemple de système du triple emballage pour l'emballage et l'étiquetage des matières infectieuses de la catégorie A (N° ONU 2814).

DOCUMENT D'INFORMATION

Informations et Recommandations du CNR-LE Charbon

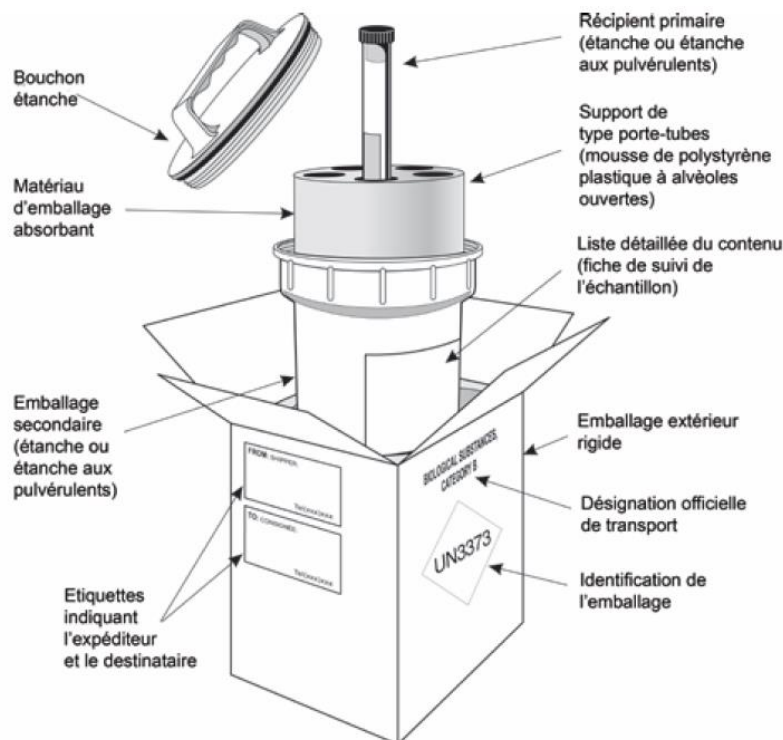


Figure 2. Exemple de système du triple emballage pour l'emballage et l'étiquetage des matières infectieuses de la catégorie B (N° ONU 3373).

4.3. Le transport

L'expéditeur est en charge du transport. Il doit s'assurer de disposer des autorisations de cession/transport de l'ANSM si celles-ci s'avèrent nécessaires.

Il doit au préalable conclure des arrangements avec le transporteur pour s'assurer que :

- l'expédition sera acceptée et le colis transporté de manière appropriée ;
- l'expédition se fera par la voie la plus directe ;
- le transporteur dispose des habilitations en rapport avec la codification imposée par l'ANSM.

Les modalités de transport seront communiquées au CNR-LE dès que possible, afin d'organiser la bonne réception des prélèvements.


4.4. Le formulaire de renseignements

Le formulaire de renseignements joint à ce document d'information doit être complété le plus précisément possible, puis joint dans le colis avec l'échantillon.

Ce formulaire est également disponible sur le site : <https://irba.sante.defense.gouv.fr/cnr/#charbon>

4.5. Critère d'acceptation et de rejet des échantillons

Les échantillons et leur envoi doivent satisfaire aux recommandations précédentes, sans quoi ils ne pourront être expertisés par le CNR-LE. Dès réception et ouverture du colis, tout rejet est immédiatement signalé au demandeur par téléphone.

CNR CHARBON	323.E.0075	Version : 006	Date de Maj. : 24/07/2024	Nb Pages : 5
	DOCUMENT D'INFORMATION Informations et Recommandations du CNR-LE Charbon			

5. DELAI D'OBTENTION DU COMPTE-RENDU DES RESULTATS

Le CNR-LE s'efforce de communiquer les résultats le plus rapidement possible. Le compte rendu final des résultats est envoyé par courrier dans un délai moyen de 5 jours ouvrés.

Le CNR-LE se tient à la disposition du demandeur pour tout conseil clinique concernant l'interprétation des résultats des examens.

6. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Le CNR-LE s'engage à ne divulguer aucune information concernant le patient et les résultats de l'expertise à toute autre personne que le demandeur. En cas d'expertise positive Santé Publique France et les autorités compétentes en seront informées.

7. PROCEDURE DE RECLAMATION DU LABORATOIRE

Toute demande de réclamation doit être formulée par mail à l'adresse suivante.

irba-cnrlecharbon.accueil.fct@def.gouv.fr

Le CNR-LE s'engage à répondre dans les plus brefs délais.